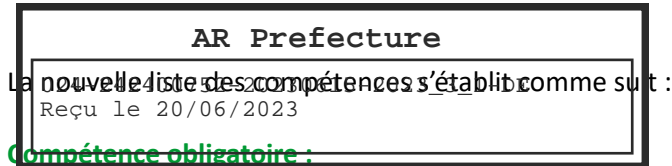


## **ANNEXE**

### **Définition de l'intérêt communautaire (au 23 02 2023)**



#### **Compétence obligatoire :**

**Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**

Dans cette compétence, seule la partie « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » fait l'objet d'un intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Emission d'un avis communautaire au regard de la réglementation applicable à la Commission Départementale d'Aménagement (CDAC)
- Organisation d'actions d'information et de sensibilisation en lien avec la politique locale du commerce
- Accompagnement financier et technique des commerces dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Régional

#### **Compétences optionnelles :**

##### **Politique du Logement et du cadre de vie**

- Gestion, maintenance et entretien de logements d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- Les 3 logements réhabilités présents sur la Commune de Cognac
- L'ensemble immobilier composant la gendarmerie de La Coquille pour l'opération de réhabilitation en logements

- Mise en œuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat. (OPAH) et de programmes d'intérêt général.

##### **Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire**

Validation de la liste des voies d'intérêt communautaire de chaque commune et du linéaire correspondant (liste des Voies d'Intérêt Communautaire en annexe)

##### **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

- Aménagement, construction, et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- La Médiathèque de Jumilhac,
- La Médiathèque de La Coquille,
- La Médiathèque de Thiviers,

- Le parcours sportif de St Jean de Côte
- Le parcours sportif de Thiviers – Nantheuil
- Le parcours sportif de Jumilhac le Grand

#### AR Prefecture

- La Convention d'Action culturelle,

024-242400752-20230615-2023\_3\_1-DE

- Mise en réseau des points de lecture publique

- ~~Coordination, soutien financier et logistique à des actions ou événements culturels du territoire d'intérêt communautaire~~

#### Action sociale d'intérêt communautaire

- Politique de prévention et de promotion de la santé sur le territoire au travers du contrat local de santé
- Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires à Jumilhac le Grand et La Coquille et d'un cabinet de radiologie à Thiviers.
- Centre Intercommunal d'action sociale
  - Mise en place et gestion d'un CIAS favorisant notamment le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
  - Instruction, suivi et prise en charge des dossiers d'aide sociale,
  - Portage de repas à domicile.
- Politique Enfance/Jeunesse
  - Mise en œuvre d'une politique en direction de l'enfance et de la jeunesse : Accueils périscolaires – Temps d'Activités Périscolaires – Accueils collectifs de mineurs – Lieu d'accueil Parents enfants – Relais Petite Enfance (RPE ex.RAM), Ludothèque et micro-crèche.

#### Création et gestion de Maisons des services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Sont d'intérêt communautaire :

- les Maisons des services créées en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, hors offre portée par la Commune de Thiviers, ville bourg-centre de la Communauté de communes, et complétant ainsi l'offre de service de la Communauté de communes. »